

Un sentier lacustre sera aménagé!

Les citoyens ont approuvé dimanche à 54,8% des voix l'initiative «Pour un accès public aux rives du lac». La Municipalité avait recommandé le rejet du texte.

Un sentier lacustre sera aménagé à la Tour-de-Peilz (VD). Les citoyens ont approuvé dimanche à 54,8% des voix l'initiative «Pour un accès public aux rives du lac». La Municipalité avait recommandé le rejet du texte.

L'initiative a été acceptée par 2450 voix contre 2020, avec une participation de 59,3%. Dans son communiqué, l'exécutif indique qu'il présentera un projet au Conseil communal conformément aux dispositions légales, soit quinze mois après le vote.

«On prend acte des désirs de la population», a commenté la syndique de la Tour-de-Peilz Nicole Ramella, estimant que l'écart des voix n'est «pas énorme». «On va s'atteler à la tâche», a-t-elle déclaré à l'ATS en insistant sur les difficultés qui attendent les autorités.

Le sentier de deux kilomètres devra se faire sur des propriétés privées. Il faudra donc négocier avec 28 propriétaires, voire exproprier ceux qui refusent. «Il va être extrêmement difficile d'obtenir l'assentiment de tous, ce sera un très long cheminement», estime-t-elle.

Argument séduisant

«C'est séduisant» de dire que l'on va pouvoir se promener le long du lac, l'argument a été «déterminant», juge la syndique. Pour la municipalité, les coûts et les difficultés de réalisation étaient trop importants pour qu'elle soutienne le projet, rappelle-t-elle.

Pour le comité d'initiative en revanche, «la bataille gagnée» après deux ans de lutte est surtout «un signal fort» envers les autres communes confrontées aux problèmes d'accès sur les rives du lac. Il souligne dans son communiqué le lancement probable l'an prochain d'une initiative fédérale demandant des dispositions plus contraignantes en faveur des rives.

Surveillance annoncée

Le comité d'initiative indique également qu'il ne va pas se dissoudre et qu'il veillera à la concrétisation de la volonté populaire «dans les meilleurs délais». Les responsables seront aussi attentifs à ce que le chemin soit respectueux du biotope et que les solutions «les plus judicieuses soient recherchées».

L'ensemble de la Riviera, de Corseaux à Villeneuve (15 kilomètres) pourra bientôt être parcouru par les promeneurs, se félicite le comité. Le dernier tronçon non accessible à Montreux a déjà fait l'objet d'un postulat. Il devrait «être libéré à la suite de la décision de ce week-end», ajoute-t-il.

Pas bétonner

Durant la campagne, les opposants à l'initiative ont notamment souligné qu'il s'agissait de l'un des derniers rivages non bétonnés des rives lémaniques vaudoises, sans parler de l'opposition des propriétaires.

Lancée en 2008, l'initiative a obtenu le soutien de 2174 citoyens, soit près du tiers du corps électoral. Les autorités communales ont refusé le texte à une faible majorité. L'investissement financier pour le sentier est devisé à 3,6 millions de francs avec 1,8 million à la charge de la commune, le solde étant subventionné par le canton.

(ats)